



izar LOREA

**Euskal Herriko Laborantza Ganbararen aldizkaria,
pour une agriculture paysanne et durable au Pays Basque**

www.ehlgbai.org

EDITO



Euskal Herri Elkargoa eta laborantza

Euskal Herriko laborantzak bere tresna propioak, eta hauetan tresna instituzionalak, behar dituela : hau da aspaldiko urteetan laborari munduan, eta zabalago ere, izan den gai nagusietarik bat. Horren gatik zuen sortu ELB sindikatak, duela 12 urte, Euskal Herriko Laborantza Ganbara. Bi helburu zauzkan : bat, gure laborantzarentzat kuadro instituzional baten beharra pausatzea eta pusatzea, eta bi, galdegiten ginduen instituzioak egin beharko luken lanaren prefigurazio bat izaitzea. Guziek gogoan ditugu orduko gatazkak : Estadoak eta Paueko ganbarak ezarri zituzten trabak, bainan ere laborari, jendarte eta hautetsiek agertu zuten sustenguzabala !

Pasatuak pasatu, urak egin du bide eta Euskal Herriko Laborantza Ganbarak bere leku eta ezagutza osoa bildu du. Bere ixtoriari esker baita ere beste hainbat sektoreetako lanari esker, Herritarren gehiengo handia instituzio baten alde agertu da. Bide luze eta bihurrunetsu baten ondotik, azkenean urtarilaren 23-tik hunar bat badugu gure lehen instituzioa ! Ez dezagun mespretxa : ez da galdegin guziaz, bainan ez da guti !

Orai, laborantzak bere leku osoa behar du Euskal Herri Elkargo hortan baita hortara dedikatua izanen den lehendakari orde bat, hautetsiez osatutako lan talde bat helburu argiekin eta diru ahalekin.

Euskal Herriko Laborantza Ganbararen 12 garren urte betetzekari, ELBekin plazaratu dugun xede hori gauzatuko denetz laster jakinen dugu. Herri Elkargo berriak laborantzari buruz izanen duen antolakuntzaren ondoan, Euskal Herriko laborantzak beharko du bere instituzio propioa, egitura guzieren parte hartzea segurtatuko duena, bakoitzaren errespetuan : hemen erabaki dezagun, lekuko aktoreen artean, nahi eta behar dugun laborantza !

Notre agriculture a besoin d'un cadre institutionnel

La création, le 23 janvier, de la Communauté Pays Basque, constitue un événement capital : Iparralde a enfin une personnalité juridique ! C'est un socle de départ sur lequel il faudra construire, pas à pas, la maison commune. L'agriculture est particulièrement concernée : c'est un secteur très administré avec une PAC, des politiques environnementales, foncières ou autres qui, selon les orientations prises, façonnent notre agriculture et notre territoire. Parmi les lieux d'élaboration des politiques agricoles, le premier niveau, en termes de proximité et d'application immédiate des décisions prises, est le Département.

Jusqu'à aujourd'hui, les instances qui orientent l'agriculture du département, et donc du Pays Basque, sont la CDOA et la chambre d'agriculture. Or, aujourd'hui, nous avons une institution « Pays Basque » qui, avec sa délégation à l'agriculture et son projet agricole, aura l'ambition légitime d'agir sur l'agriculture de son

territoire. Il ne peut pas y avoir deux lieux différents qui se donnent la même mission. Il faut clarifier cette situation !

Le 12ème anniversaire de Euskal Herriko Laborantza Ganbara a été l'occasion de présenter la nécessité d'une Instance publique agricole pour le Pays Basque. Elle serait l'interlocutrice de tous les lieux d'élaboration de politique agricole, et elle aurait les mêmes missions que la CDOA. Son volet agricole serait composé des syndicats, des organismes de développement, et sa fonction de représentants du secteur agricole auprès des collectivités et pouvoirs publics serait assurée, avec les mêmes droits et devoirs, par le pôle Pays Basque de la chambre 64 et par Euskal Herriko Laborantza Ganbara. C'est la seule proposition susceptible de prendre en compte la réalité de terrain, dans le respect des uns et des autres !

Mixel Berhocoirigoin,
paysan et membre d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara

Izar Lorea

Directeur de la publication : Maryse Cachenaute
Rédaction : Euskal Herriko Laborantza Ganbara
64220 Ainhice-Mongelos
laborantza.ganbara.ehlgbai.org
www.ehlgbai.org
Tél. : 05 59 37 18 82
Fax : 05 59 37 32 69
ISSN 2116-5815
Impression : Arizmendi - D. Garazi



La nécessité d'une instance publique agricole du Pays Basque

Urte hastapen huntako aktualitatean biziki aipatu da Ipar Euskal Herriaren egituratze berria, Euskal Hirigunearen sortzea. Lehendakaria, lehendakari ordeak, batzorde iraunkorreko kideak izendatuak izan dira bat bestearen ondotik. Kuadro instituzional berri huntan, Iparraldeko laborantzak tresna berri bat behar duela azpimarratu dute aho batez ELB sindikatuak eta Euskal Herriko Laborantza Ganbarak. Eta laborantxaren erakunde publikoaren proposamen konkretua egin dute.

158 communes, 10 agglomérations et Communautés de Communes fusionnées et devenues 10 pôles territoriaux... La Communauté d'Agglomération du Pays Basque est née, comme prévu, ce début d'année 2017. Elle offrira un service public nouveau à ses 300 000 habitants. En ce sens, elle pourra entre autre avoir sa propre politique agricole.

L'agriculture, enjeu dont la Communauté d'Agglomération du Pays Basque doit se saisir

Dès le début de la réflexion sur la création d'une grande communauté d'agglomération Pays Basque, les élus du groupe de travail qui s'est attelé au thème de l'économie (aussi appelé *les ateliers d'Hasparren*) se sont engagés pour que l'agriculture y soit prise en compte.

Des pistes de travail concrètes ont émergé de ces ateliers :

- Mettre en place une politique foncière pour préserver les espaces agricoles ;
- Promouvoir et accompagner la transmission et l'installation (notamment des Hors Cadre Familiaux) ;
- Promouvoir et accompagner une agriculture qui réponde aux enjeux environnementaux, paysagers, climatiques et énergétiques ;
- Créer de la plus-value sur les produits locaux et faciliter la commercialisation de la production au sein du territoire ;
- Structurer les filières agricoles de proximité et accompagner les signes officiels de qualité ;
- Développer les outils de transformation et les abattoirs.

Quelle solution ?

Il est possible de clarifier cette situation via la création d'un outil ambitieux tout à fait réalisable.

L'agriculture du Pays Basque peut se doter d'une Communauté d'Agglomération ayant sa propre politique agricole construite par les élus avec la participation de la société civile, et d'une nouvelle **instance officielle agricole du Pays Basque** qui sera l'interlocutrice de l'EPCI pour les questions agricoles.

Notre nouveau cadre institutionnel est un pas véritablement important pour l'agriculture du Pays Basque, pour ses paysan(nes) et les jeunes ayant un projet d'installation.

Désormais, les besoins pourront être réfléchis localement en même temps que les autres besoins économiques du territoire.

La Communauté d'Agglomération a l'opportunité de définir une politique agricole pour le Pays Basque, en s'appuyant sur la société civile. Cela veut dire préciser le type d'agriculture souhaité sur le territoire, les types de fermes, les systèmes de production encouragés, les finalités envisagées, les enjeux à relever, etc.

Si cette nouvelle structure s'empare des questions agricoles, Euskal Herriko Laborantza Ganbara et le syndicat ELB / Confédération Paysanne souhaitent par ailleurs la création d'une instance publique officielle.

Pourquoi ?

À l'heure actuelle c'est au niveau départemental, au sein de la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques que sont fixées les orientations agricoles de tout le département, y compris du Pays Basque. Tous les dossiers individuels des paysans du département, et donc du Pays Basque, sont quant à eux instruits à la Commission Départementale d'Orientation Agricole 64 (CDOA).

Compte-tenu de la nouvelle agglomération qui aura sa propre stratégie et son projet pour l'agriculture sur une partie du département, cela engendrera une situation future très ambiguë et compliquée.

OUTILS POUR L'AGRICULTURE DU PAYS BASQUE

Proposition d'un outil de discussion respectueux, présenté par le syndicat ELB/Confédération paysanne et Euskal Herriko Laborantza Ganbara

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS BASQUE

Une commission agricole

- référent agricole
- budget agricole

Commission agricole élargie (+ société civile)

Domaines de compétences

- définit ses orientations en terme d'agriculture pour le Pays Basque
- mène ses propres chantiers agricoles (foncier, promotion des produits de qualité, etc.)
- est consultée pour l'élaboration des politiques publiques : PDR, schéma des structures, etc.



UNE INSTANCE PUBLIQUE AGRICOLE DU PAYS BASQUE

COMPOSITION

- L'État (DDTM)
- Les représentants de l'EPCI, de la Région et du Département
- Les organismes représentant le secteur agricole auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales : Euskal Herriko Laborantza Ganbara et le pôle Pays Basque de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques
- Les syndicats agricoles
- Les organismes de développement (AOP, Arrapitz, Euskal Herriko Laborantza Ganbara, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques)
- Les salariés de l'agriculture
- Les associations de protection des consommateurs
- Les associations de protection de l'environnement
- La MSA
- Les organismes économiques
- Les personnes et structures qualifiées



FONCTIONS

- Établit le projet agricole du Pays Basque
- Est l'interlocutrice de l'EPCI
- A une fonction CDOA
- PAC : adaptation du 1^{er} pilier, négociation du PDR avec la Région, etc.

Cette proposition d'instance officielle a été présentée le 21 janvier dernier à l'assemblée présente au 12^e anniversaire d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara. Mixel Berhocoirigoin expliquait : « Nous voulons que cette instance soit la structuration du monde agricole de la terre jusqu'à l'assiette, car pour nous il est clair que notre agriculture n'est pas celle des marchés internationaux et de la spéculation mais une agriculture au service des besoins alimentaires ».

Les élus présents ce jour-là ont exprimé leur intérêt pour ce projet. Les prochains mois seront décisifs.

L'agriculture du Pays Basque a besoin d'une instance propre qui assurera la participation de toutes les structures, pour un projet qui sera en adéquation avec les besoins des paysan(nes) et des consommateurs.

Etxaldeetan zuhaitzak arraberritu eta baliatu

Etxaldeetan, kabalak laket dira haritz eta gaztainondo zahar handien azpian. Baina zonbat zuhaitz gazte landatzen ditugu arbol zahar horien ordezkatzeko urte batzuen buruan hilen direlarik ? Ez duda, negua sasoin egokia da zuhaitz landatzeko. Eta landatu ondoan, zergatik ez etxaldeko zuhaitzak baliatu baliabide ekonomiko berri baten sortzeko...

Durant l'hiver, plantez, bouturez, laissez pousser !

Pour savoir quels arbres planter, le plus simple est d'observer ceux qui poussent spontanément aux alentours de votre ferme : ces essences seront naturellement adaptées au climat et au sol. Jusqu'au mois de mars, on peut récolter des jeunes plants et les replanter à l'endroit souhaité. Choisissez les petits, plutôt en lisière de forêt (en forêt même petits ils risquent d'être vieux). Le saule, le platane, le peuplier ou les arbustes tels que le troène, le néflier ou le sureau se bouturent facilement de novembre à février. Coupez la pousse de l'année (partie de la branche la plus verte) et replantez directement en mettant 2/3 sous-terre. Protégez jeunes arbres et boutures les premières années et limitez la concurrence avec la pousse de l'herbe : protections individuelles, plantation derrière une clôture, désherbage mécanique ou BRF...



La ronce est le berceau du chêne

Les ronces sont aussi une source de nourriture et un abri privilégié pour les insectes, pollinisateurs et de nombreux autres petits mammifères tout au long de l'année.

Pour des plantations importantes, il est aussi possible de se fournir auprès d'une pépinière. Les plantations intra-parcellaires sont financées à 50 % par la Région. En ce qui concerne la plantation des haies, les financements sont en cours de négociation.

Récoltez et valorisez !

Une manière intéressante de valoriser les arbres est de les exploiter en têtard (ou trogne). La taille en têtard consiste à couper régulièrement les branches pour ne conserver que le tronc.

Le développement maîtrisé des ronces laisse la place à de petits arbres adaptés au sol et au climat. Elle les protège du gibier et du bétail et permet de sélectionner naturellement les plus vigoureux.

Elle permet de fournir de nombreux produits en conservant l'arbre sur pied : bois de chauffage (platane, chêne, châtaignier, frêne, hêtre...), fagots (charme...), bois d'œuvre (hêtre, peuplier noir...), feuilles pour l'alimentation du bétail (frêne, orme, aulne...). La taille régulière permet de laisser passer plus de lumière pour le développement des prairies et des cultures avoisinantes. Elle favorise la création de cavités abritant une multitude d'insectes et de petits mammifères bénéfiques à l'équilibre naturel des agro-écosystèmes.

Témoignage d'un paysan des Mauges (Mission Bocage) : « Sur ma ferme, j'exploite chaque année 15 têtards qui me fournissent 25 stères en moyenne. A deux, il nous faut 4 jours pour réaliser ce chantier. Si nous ne le consommons pas sur la ferme, nous pourrions vendre ce bois plus de 1000 €... »

Pour créer un arbre têtard il faut l'étêter dès son plus jeune âge (diamètre du tronc entre 5 et 10 cm). On étête ensuite tous les 3 ou 4 ans et on élague toutes les branches qui poussent le long du tronc pour bien former l'arbre.

La hauteur de coupe sera choisie en fonction de la situation : il faut mettre les rejets à l'abri de la dent du bétail et faciliter le passage des machines en dessous...

Quand l'arbre est formé, on coupe les branches tous les 10 ans environ (diamètre des branches < 15 cm), en période de repos végétatif de l'arbre (novembre à mars). Dans ces conditions, il n'est pas indispensable de laisser un tire-sève lors de la taille. Ces règles générales varient en fonction des utilisations : le saule osier est taillé tous les ans, les feuilles de frênes sont récoltées en été...



Charme taillé en têtard

Pensez à votre sécurité !

Ne travaillez pas seul et utilisez un équipement adapté : pantalon et chaussures de sécurité, casque, gants, visière et protection anti-bruit assurent une bonne protection pour un budget d'environ 250 €.

Contact : Joana Hoqui, 05 59 37 18 82

Dossiers d'aide au gardiennage 2017

Cette année encore, l'appel à projet pour déposer votre dossier de demande d'aide au gardiennage va être lancé. **La période de dépôt des dossiers s'étale du 1er mars au 15 mai.**

Des permanences seront alors prévues dans nos locaux pour vous aider à compléter les formulaires de demande et réaliser vos plans de gestion à joindre au dossier. Veuillez pour cela contacter Guillaume Cavailles au 05 59 37 18 82 ou 06 89 72 54 14.

À noter également qu'il est **nécessaire de déposer son dossier avant la montée en estive**. Dans le cas contraire, les jours de gardiennage en estive réalisés avant le dépôt ne seront pas éligibles à l'aide.

Quant à la campagne 2016, vous recevrez bientôt par courrier votre dossier de demande de paiement de la part de la DDTM. Il est à compléter et à renvoyer pour recevoir la subvention demandée l'année passée. Dès sa réception, n'hésitez pas à nous contacter pour le compléter.

🕒 2017 / 03 / 08 : Améliorer la rentabilité de mon atelier bovin allaitant par une meilleure gestion de l'alimentation, 14 h, Ainhice-Mongelos

Les résultats zootechniques (IVV, croissance, santé, etc.) et donc économiques (objectif un veau /vache/an) sont fortement dépendants de la gestion de l'alimentation du troupeau. En partenariat avec Mathieu Pondet (Idena), Euskal Herriko Laborantza Ganbara vous invite à une demi-journée de formation pour aborder ces thématiques :

- Élaborer des rations simples et équilibrées qui répondent aux besoins des vaches en fonction de leur stade physiologique (fin de gestation, lactation, préparation à la reproduction, tarissement) afin d'optimiser leurs résultats
- Bien alimenter les veaux
- Se lancer dans la finition des vaches de réformes et de jeunes bovins

Nous poursuivrons par une visite d'exploitation à Larceveau afin d'étudier un cas concret et échanger autour des pratiques de chacun.

Inscriptions : Clémentine Rolland, 05 59 37 18 82

🕒 2017 / 03 / 14 : Anticiper sa transmission, 9h30-13h, à Ainhice-Mongelos. Formation VIVEA.



La première journée portera sur **l'évaluation de l'exploitation agricole**. Elle est une des étapes importantes au moment de sa transmission. À quel moment dois-je réévaluer mon exploitation ? Quelles méthodes d'évaluation existent ? Quel est le prix juste ?

La deuxième demi-journée portera sur **les arrangements de famille**. Elle se déroulera **le mardi 11 avril**, 9h-13h, à Ainhice-Mongelos et sera animée par maître Christophe Gourgues, notaire à Mauléon. Donation, donation partage, usufruit, salaire différé... Comment gérer équitablement la transmission de l'exploitation familiale ?

Inscriptions : Nadia Benesteau, 05 59 37 18 82

🕒 2017 / 03 / 17 : Culture des oléoprotéagineux, 1^{re} demi-journée, 9h30-12h30, secteur Amikuze

Conduite de cultures de féverole, pois, méteil, colza, coûts et valorisation des oléoprotéagineux. Interventions de Jean Raimbault de Terresinovia. Rendez-vous le vendredi 17 mars, à 9h30. L'accès à la parcelle sera signalé.

2^e demi-journée le mardi 4 avril 2017, 14h - 17h. Conduite de cultures de soja et tournesol.

Inscriptions : Manue Bonus, 05 59 37 18 82, 07 82 47 15 24

🕒 Mars 2017 : Les aides à l'investissement, Ainhice-Mongelos

Dès la sortie de l'arrêté, une réunion d'information programmée pour présenter les nouvelles modalités d'accès aux subventions : projet d'investissement en élevage, transformation fermière, équipement spécifique de montagne, projet agri-touristique, etc.

Inscriptions : Olivia Bidart et Clémentine Rolland, 05 59 37 18 82

🕒 2017 / 03 / 28 : Raisonner la construction de mon bâtiment d'élevage, 9.00, Ainhice-Mongelos. Formation VIVEA.



Le bâtiment d'élevage doit répondre à de nombreux objectifs. Tout en étant un outil de travail qui se doit fonctionnel au quotidien pour l'éleveur il doit permettre de loger les animaux dans de bonnes conditions, dans le respect des normes environnementales et ce à un coût raisonnable ! C'est un projet qu'il faut prendre le temps de mûrir. Après quelques apports en salle, discussion avec un éleveur sur sa ferme.

Cette formation gratuite est ouverte à tous mais principalement destinée aux éleveurs d'ovins et de bovins (ou candidats à l'installation). RDV à Ainhice Mongelos à 9 h puis visite d'une stabulation libre pente paillée à Behorleguy.

Inscriptions : Olivia Bidart et Clémentine Rolland, 05 59 37 18 82

🕒 2017 / 04 / 06 : Le pâturage tournant dynamique en brebis laitière, 9h30-17h, secteur Baigorri Formation VIVEA.



Biharko Lurraren Elkartea (BLE) et Euskal Herriko Laborantza Ganbara programment une série de journées pour se former au pâturage tournant dynamique. Première journée le jeudi 6 avril sur le secteur de Baigorri (suivie d'une journée à l'automne et en hiver).

Contenu : principe du pâturage tournant dynamique, gestion des moments clés pour la gestion du pâturage tout au long de l'année, subdivisions des parcelles et potentiel de l'herbe, élaboration de cas concret de projet-dessin, visite de parcelles.

Inscriptions : Manue Bonus EHLG, 07 82 47 15 24
et Felix Muller BLE, 06 27 13 32 36

🕒 Commande de bâches de protection des fumiers et composts

Il est encore possible de participer à la commande groupée du Syndicat de la Nive de ce printemps pour l'achat des bâches TopTex de protection de vos tas de fumiers et composts (livraison prévue début avril).

Merci de vous faire connaître au plus tard pour le 3 mars 2017.

Rappel : bâche Géotextile TopTex de 50 × 6 m laissant respirer les tas, à 570 € HT, garantie 5ans. Les paysans du Bassin Versant de la Nive peuvent bénéficier d'une aide de 50 % du montant HT.

Contacts : Mikel Sainte-Marie, Euskal Herriko Laborantza Ganbara, 05 59 37 18 82
Katixa Huguenart, Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive, 06 29 59 12 81



🕒 2017 03 05 : Opération Nive zéro déchet

Le Syndicat Mixte du bassin versant de la Nive organise depuis 2010 une journée annuelle de nettoyage des berges de la Nive. Chaque année, les bénévoles sont plus nombreux à venir prêter main forte pour sortir les nombreux déchets de la rivière.

La nouvelle édition de l'opération Nive Zéro Déchet, aura lieu le **dimanche 5 mars** prochain. Les inscriptions sont ouvertes sur le site Internet www.bassin-versant-nive.com. Vos efforts seront récompensés par un repas offert.

Contact : Katixa Huguenard, 05 59 93 46 46